

## Communiqué de presse

### Formaldéhyde :

## **l'Afsset recommande un renforcement immédiat des actions de prévention et de surveillance pour les travailleurs exposés**

Maisons-Alfort le 25 juin 2009

**L'Afsset attire l'attention sur les risques sanitaires liés aux expositions professionnelles au formaldéhyde (formol) et insiste sur l'urgence à mettre en œuvre les solutions de substitution. Lorsque cela n'est pas possible, la réduction de l'exposition des travailleurs doit être recherchée, à travers des dispositifs de protection collective et individuelle. Enfin, l'Afsset recommande que les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) soient abaissées et rendues contraignantes.**

- Le formaldéhyde (ou formol) est un composé organique extrêmement courant, utilisé comme désinfectant ou biocide (germicide, insecticide, fongicide), comme fixateur et comme liant dans des résines. On le retrouve dans les produits de bricolage, d'entretien, dans les revêtements de murs, de sols ou de meubles, dans les plastiques... Il entre dans la composition de 5% des produits chimiques.<sup>1</sup>

Le formaldéhyde a été classé cancérigène certain (catégorie 1) en 2004 pour le cancer du nasopharynx par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ). Il s'agit également d'un irritant puissant. Pour autant, il reste classé cancérigène de catégorie 3 au niveau européen. En France, les travaux exposant au formaldéhyde ont été introduits dans la liste des procédés cancérigènes du code du travail en 2006.

Aujourd'hui, plus de 190 000 travailleurs<sup>2</sup> sont exposés au formaldéhyde, dans plus d'une centaine de professions. Les expositions les plus fortes s'observent dans les secteurs de la santé (anatomopathologistes en particulier), de l'agriculture, l'industrie chimique et les pompes funèbres mais aussi dans la fabrication de certaines résines. On le retrouve également dans le secteur du travail du bois, dans l'industrie agroalimentaire, l'industrie textile, l'industrie du papier et du carton et dans le secteur de la construction.

Les effets d'irritation liés au formaldéhyde sont très fréquents. Aujourd'hui 65 000 travailleurs dépasseraient la valeur limite d'exposition professionnelle proposée par l'Afsset (0,25mg/m<sup>3</sup> sur 8h). Le premier effet est un risque d'irritation oculaire. Dans 9% des cas, des niveaux d'exposition élevés (plusieurs mg/m<sup>3</sup>) peuvent conduire à la survenue d'irritations, plus

---

<sup>1</sup> Source : banque nationale des produits chimiques

<sup>2</sup> D'après les données issues de l'enquête SUMER 2003

graves, des voies respiratoires. Enfin, des expositions répétées à long terme à des pics de formaldéhyde peuvent conduire à un risque de cancer.

- Pour l'Afsset, l'importance des risques professionnels actuels liés à l'inhalation de formaldéhyde appelle une action déterminée. Elle recommande en conséquence de :
  - **Développer la substitution du formaldéhyde** par d'autres substances ou procédés, en évaluant au cas par cas les conséquences des solutions retenues sur la santé et la sécurité des travailleurs. L'Afsset met à disposition des industriels un nouveau site dédié au partage d'expériences réussies de substitution des agents cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques ([www.substitution-cmr.fr](http://www.substitution-cmr.fr)). Des exemples de substitution existent dans l'agriculture et l'anatomopathologie.  
L'agence attire l'attention sur le fait que les substances libératrices de formaldéhyde connaissent une utilisation croissante, souvent en remplacement du formaldéhyde. Ils ne constituent cependant pas un substitut valable puisqu'ils ne réduisent pas, en général, les expositions.
  - **Réduire dès à présent les expositions des travailleurs, notamment dans les secteurs à risques identifiés** en modifiant les procédés industriels ;
  - **Abaisser les valeurs limites d'exposition professionnelle existantes** sur la base des propositions de l'Afsset et les rendre contraignantes.
  - **Renforcer la surveillance des travailleurs exposés au formaldéhyde en établissant un protocole de dépistage et de surveillance des pathologies liées à cette exposition.** Une vigilance accrue est nécessaire dans les secteurs d'activité identifiés comme étant les plus à risque et notamment dans les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises ainsi que chez les sous-traitants.
- Cette nouvelle expertise de l'Afsset vient compléter les travaux de l'agence sur le formaldéhyde : l'évaluation de la toxicité du formaldéhyde et l'évaluation des risques sanitaires pour la population générale (juillet 2008), la proposition de valeur guide de qualité d'air intérieur (juillet 2007) et de valeurs limites d'exposition professionnelle (décembre 2008) ainsi qu'un protocole de qualification des émissions des matériaux de construction (2006). Une mise à jour de ce dernier rapport est prévue pour cette année.

Cette expertise a été réalisée à la demande du ministère chargé du travail

*Pour joindre le Service de presse de l'Afsset :*

*Céline Delysse: 01 56 29 16 09*

*Nathalie Lonnel : 01 56 29 13 77*

*Par écrit - [presse@afsset.fr](mailto:presse@afsset.fr)*

*Pour connaître nos travaux, nos saisines, notre programme de travail*

*Les sites de l'Afsset :*

*[www.afsset.fr](http://www.afsset.fr)*

*[www.substitution-cmr.fr](http://www.substitution-cmr.fr) (nouveau)*

*[www.observatoirepesticides.gouv.fr](http://www.observatoirepesticides.gouv.fr)*

*[www.sante-environnement-travail.fr](http://www.sante-environnement-travail.fr)*